

## L'état du tourisme et l'État

Jean Pelletier

Volume 3, numéro 2, juillet 1984

L'intervention étatique dans le domaine du tourisme : premiers coups de sonde

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080797ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080797ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Pelletier, J. (1984). L'état du tourisme et l'État. *Téoros*, 3(2), 1-1.  
<https://doi.org/10.7202/1080797ar>

# L'état du tourisme et l'État

*Les gouvernements proposent des livres colorés de politique ou de publicité, adoptent des lois et règlements, reconnaissent des droits et privilèges (dans des baux ou par des permis), animent des fêtes comme celle du 450<sup>e</sup> anniversaire de la découverte de la Nouvelle-France, aménagent des aéroports, des centres de ski et des palais des congrès, contrôlent plus ou moins les agences de voyages comme les établissements d'hébergement et de restauration, balisent l'aménagement du territoire et du temps, contrôlent de mille et une manières, investissent, donnent des subventions aux promoteurs de toute nature et accordent des prêts (crédit touristique), perçoivent des revenus sur les chambres d'hôtels comme sur les pourboires . . . Et quoi encore!*

*Les actions de l'État (des États canadien et québécois) sont nombreuses et diversifiées. Sa présence est signalée à l'entrée d'un parc ou à côté de la caisse enregistreuse d'un restaurant. L'État est-il présent partout? Même à l'occasion de nos voyages de plaisir, au cours de nos vacances et à l'occasion de nos excursions de week-end? Jamais, à notre connaissance, un auteur n'a pensé tenter une description-synthèse du brouillamini sous toutes ses formes des rôles et fonctions des deux niveaux de gouvernements dans le vaste domaine récréo-touristique. Qui fait quoi?*

*Ce numéro de **Téoros** voudrait présenter un premier tableau de certaines réalités historiques et actuelles pour commencer à prendre la mesure de la présence et de l'influence des interventions étatiques dans l'évolution du phénomène du tourisme; un deuxième numéro (envisagé pour 1987) tentera éventuellement de proposer une évaluation des résultats escomptés et atteints et une analyse des politiques.*

*En dehors des systèmes de contrôle de gestion propres aux ministères et autres intervenants publics, il faudrait être un jour plus apte à poser des diagnostics et des jugements sur les décisions, les programmes et moyens de l'État et sur leur efficacité et, ainsi, à apprécier les effets des interventions gouvernementales. Nous pensons tout autant aux suites données aux consensus dégagés à l'occasion de la Conférence sur le tourisme (1978) qu'à l'administration du Mont Sainte-Anne (MLCP) ou à la construction du Palais des Congrès de Montréal.*

*L'analyse aura le grand avantage de nous aider à mieux comprendre, voire à améliorer l'action collective publique. «Au-delà d'une appréciation portée sur la réussite ou l'échec d'une politique, l'analyse permettra l'apprentissage si elle exhibe et explique les effets non prévus des programmes, si elle agit comme révélateur de préférences, en faisant émerger des objectifs confus ou cachés, si elle met à jour les théories implicites qu'il y a derrière les pratiques des administrateurs, etc.»<sup>(1)</sup>. Le nombre de politiques, de lois, de règlements et d'actions de toutes sortes rend la compréhension du fonctionnement de l'État et des gouvernements difficile. D'autant plus que la plupart des intervenants gouvernementaux aimeraient être présents partout : au moins 40 ministères ou organismes fédéraux et québécois sont associés aux célébrations 1534-1984.*

*Le présent numéro est avant tout descriptif et interrogatif et n'affiche aucunement la prétention de faire le tour du jardin. Les collaborateurs souhaitent d'abord et avant tout sensibiliser les lecteurs à l'ampleur et à la portée des actions de l'État en matière de tourisme. Nous vous souhaitons bon voyage.*

*Entre les impacts désirés et observés, les premiers critères d'une bonne intervention, c'est qu'elle soit fondée sur la connaissance des besoins des citoyens et sur l'analyse juste de l'intérêt général. L'État intervient-il trop ou pas assez?*

**Jean Pelletier**

(1) NIOCHE, J.P. *De l'évaluation à l'analyse des politiques publiques*, Revue française de sciences politiques, vol. 32, no 1, février 1982.